

Décision portant proclamation des résultats pour les élections en vue du renouvellement de la représentation des usagers au Conseil d'institut de l'INSPE de l'université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-4 et suivants, L719-1, L.719-2 et D.719-1 et suivants ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Vu les statuts de l'INSPE ;

Vu la décision portant recevabilité des listes de candidatures pour les élections en vue du renouvellement de la représentation des usagers au Conseil d'institut de l'INSPE de l'université de Bordeaux du 09/03/2023 ;

Considérant les procès-verbaux de dépouillement en date du 17 et du 20 mars 2023 ;

**Le président de l'université de Bordeaux
DECIDE**

Article 1. Proclamation des résultats

Dans le cadre du scrutin des 17 et 20 mars 2023 organisé en vue du renouvellement de la représentation des usagers au Conseil d'Institut de l'INSPE de l'université de Bordeaux, sont déclarés élus :

Nombre de sièges à pourvoir

5 titulaires + 5 suppléants

Les résultats des dépouillements ayant fait apparaître les indications suivantes :

Electeurs inscrits 1754

Votants 127

Taux de participation	7,24
-----------------------	------

Bulletins blancs ou nuls 0

Suffrages exprimés 127

ONT OBTENU :

	Suffrages	Attribution des sièges au quotient électoral	au plus fort reste (1er tour)	au plus fort reste (2nd tour)	Total
FSU	127	5	0	0	5
Total	127	5	0	0	5

SONT PROCLAMÉS ELUS :

Titulaires	Suppléants
FSU	
1. FAIVRE Julie	1. LANG Jérémy
2. ALVES Fabien	2. X
3. BRAULT – SKIFIC Karine	3. X
4. PELLARD Vincent	4. X
5. LACAZE-JUSTE Emma	5. X

Article 2. Durée des mandats

Les membres sont élus pour un mandat de deux ans, soit jusqu'au 21 mars 2025.

Les membres siègeront valablement jusqu'à la désignation de leurs successeurs.

Article 3. Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux figurant à l'annexe 4 des statuts de l'établissement et publiés sur le site internet de l'université.

Fait à Talence, le 21 mars 2023
Dean Lewis
Président de l'université de Bordeaux

Par déléation
Julien Ropiquet
Directeur des affaires juridiques

